



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 9 juillet 1965

Trente-neuvième session

à 10 h 40

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Points 2, 3, 4, 5 et 35 de l'ordre du jour:	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Tendances économiques mondiales	
Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme	
Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil	
Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme	
Débat général ( <i>suite</i> ) . . . . .	93

*Président:* M. A. MATSUI (Japon).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Brésil, Chine, Grèce, Italie, Norvège, Philippines, République centrafricaine, Suède, Venezuela, Zambie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINTS 2, 3, 4, 5 ET 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement  
(E/4033, E/4068, E/4071)

Tendances économiques mondiales (E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059; E/ECE/572; E/L. 1076, E/L. 1079/Rev. 1)

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3991, E/4022, E/4027, E/4029, E/4030, E/4034, E/4035, E/4036, E/4037 et Add.1, E/4039, E/4041 et Add.1, E/4044 et Add.1 et 2, E/4050, E/4062 et Add.1, E/4076)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4040, E/4052 et Add.1 à 3)

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4070)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT invite le Ministre du Royaume-Uni pour le développement des pays d'outre-mer à prendre la parole.

2. M<sup>me</sup> CASTLE (Royaume-Uni) dit qu'étant membre du Parlement depuis vingt ans, elle a pris une part active à tout ce qui a pu favoriser la transformation de nombreux territoires qui dépendaient du Royaume-Uni en membres indépendants du Commonwealth. Mais elle n'a jamais oublié que l'indépendance politique ne suffit pas: pour garder sa valeur, elle doit être étayée par la croissance économique. En sa qualité de Ministre pour le développement des pays d'outre-mer, M<sup>me</sup> Castle a maintenant la charge d'administrer la part des ressources consacrées au développement dans le monde qui est fournie par le Royaume-Uni; c'est là une tâche difficile mais exaltante.

3. On ne peut plus douter désormais de l'ampleur et de la nature du problème du développement. Dans les pays peu développés, le rythme du progrès semble s'être ralenti depuis 1960 par rapport aux années cinquante. D'une façon générale, les prix des produits de base sont plus bas qu'ils ne l'étaient vers 1955 et beaucoup de ces prix ont encore baissé récemment. La production agricole ne semble pas augmenter assez vite pour suivre le rythme de l'accroissement démographique. Les devises — qui permettent aux pays de se procurer les biens d'équipement sans lesquels il n'est pas de développement possible — se sont faites de plus en plus rares. Les transferts nets de capitaux vers les pays en voie de développement n'augmentent plus et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée persiste.

4. Sans doute, le tableau est sombre, mais il importe d'adopter l'attitude psychologique qui convient. La critique amère et découragée a souvent moins de prise sur les esprits qu'une invitation à espérer; il faut essayer de voir les succès aussi bien que les échecs et se fixer des buts qui soient accessibles et réalistes.

5. Les résultats sont indéniables: la Décennie des Nations Unies pour le développement a eu un effet stimulant. Certes, il est décevant de constater que le taux de croissance moyen a été de 4% quand il était si urgent d'arriver au minimum de 5%, mais il a été démontré que l'effort concerté vers un but bien défini peut être source de croissance. L'étude de tout le problème du développement a été reprise en profondeur comme cela n'avait encore jamais été fait; on le traite enfin comme une question qui doit faire l'objet de recherches, et sur laquelle les esprits les plus éclairés doivent se pencher. On voit de tous côtés des preuves de l'immense effort fait par les institutions des Nations Unies et des fruits qu'il porte. Ce qu'il faut, par conséquent, c'est se demander en quoi l'effort est insuffisant, et pourquoi.

6. Chacun sait qu'à son entrée en fonctions, le gouvernement travailliste du Royaume-Uni s'est trouvé devant de nombreuses difficultés économiques; celles-ci ont éteint bien des espoirs qu'il avait de répondre à l'attente grandissante du peuple britannique lui-même et elles ont assombri les perspectives que M<sup>me</sup> Castle pouvait avoir, en sa qualité de Ministre pour le développement des pays d'outre-mer, d'accroître la contribution du Royaume-Uni au développement de pays qui ont tant besoin d'aide. Mais le Ministère pour le développement des pays d'outre-mer a vu dans ces difficultés une raison de plus de tout faire pour utiliser les ressources disponibles de façon plus intelligente et plus efficace, grâce à quoi il a déjà à son crédit des réalisations sur lesquelles on pourra édifier lorsque la situation le permettra.

7. La création du nouveau ministère avait pour objectif premier de permettre au Royaume-Uni d'organiser son aide selon un plan. Pour cela, il fallait centraliser entre les mains d'un seul ministre la responsabilité de toutes les activités du Royaume-Uni en matière d'aide — aide bilatérale et multilatérale, aide financière et assistance technique. Le ministère que dirige M<sup>me</sup> Castle est chargé de définir la politique en matière de développement outre-mer, d'établir le programme d'aide économique en général et dans le détail, de fixer l'ampleur et la nature du programme pour chaque pays et d'assurer la gestion de l'aide financière et l'administration de l'assistance technique; c'est ce ministère qui s'occupe des relations avec les organismes internationaux d'aide, de la participation du Royaume-Uni aux programmes d'aide des Nations Unies et enfin des relations avec les nombreux organismes bénévoles dont l'existence montre la volonté du peuple britannique de travailler davantage à faire régner la prospérité et l'égalité dans le monde.

8. L'un des moyens d'adapter plus efficacement l'assistance fournie aux besoins des pays en voie de développement est d'aider ces derniers à établir des plans de développement judicieusement conçus. A cette fin il a été créé un groupe de spécialistes du développement écono-

mique, qui sont à la disposition des pays avec lesquels le Royaume-Uni coopère en matière de développement et dans lesquels il envoie, sur leur demande, des missions économiques en vue de les aider à élaborer leurs programmes de planification.

9. La planification, dont personne ne conteste plus l'importance, est un domaine où depuis longtemps les Nations Unies ont montré la voie, et l'un des résultats vraiment concrets de la Décennie a été de mettre en lumière le rôle de la planification dans le développement et d'améliorer considérablement les techniques employées à cette fin. Le ministère que dirige M<sup>me</sup> Castle est reconnaissant à l'ONU de la documentation statistique qu'elle établit et il tient à entretenir les rapports les plus étroits avec les services du Secrétariat qui se consacrent à cette tâche importante.

10. Une autre façon d'accroître l'efficacité de l'aide britannique est de la coordonner plus étroitement avec celles d'autres pays donateurs, des institutions des Nations Unies et de la BIRD, de façon à éviter tout chevauchement et gaspillage. La création du nouveau ministère permet au Gouvernement du Royaume-Uni de dresser son programme d'aide à l'avance. Il élabore actuellement un plan en vue de renforcer l'économie britannique et, dans ce plan à long terme d'expansion des ressources nationales, les besoins des pays en voie de développement sont loin d'être négligés; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Ministre pour le développement des pays d'outre-mer siège au cabinet. De même, les pays en voie de développement doivent savoir, lorsqu'ils établissent leurs propres plans à long terme, sur quelle aide ils peuvent compter de la part du Royaume-Uni; l'un des objectifs du Gouvernement britannique est précisément de leur permettre de faire ces prévisions.

11. Vu les ressources limitées dont dispose le Royaume-Uni, il est nécessaire de décider quels sont les besoins les plus pressants à satisfaire. De toute évidence, ce qui fait le plus défaut, c'est la main-d'œuvre qualifiée, sans laquelle une aide financière ne saurait donner les meilleurs résultats. Aussi le Royaume-Uni accorde-t-il la toute première priorité à l'amélioration de son programme d'assistance technique qui constitue déjà un élément important de son aide. Au seul titre du *Overseas Service Aid Scheme*, plus de 10 000 ressortissants britanniques travaillent actuellement à l'étranger. Malgré la pénurie de personnel enseignant dont souffrent les écoles britanniques, on redouble d'efforts pour envoyer le plus grand nombre possible de maîtres dans les pays d'outre-mer. Le Gouvernement britannique se propose d'intensifier le recrutement d'experts les plus divers destinés à ces pays, parce qu'il comprend que leurs services — qui sont aussi extrêmement recherchés au Royaume-Uni — doivent être partagés. Le Gouvernement britannique facilite également le départ d'un nombre toujours plus grand de travailleurs volontaires pour les pays d'outre-mer; ils sont recrutés par les soins d'organisations bénévoles, mais le Ministère pour le développement des pays d'outre-mer contribue aux dépenses. Le nombre des jeunes gens qui seront ainsi envoyés à l'étranger atteindra 1 800 d'ici 1966.

12. Le deuxième besoin le plus pressant des pays en voie de développement est de recevoir une aide financière sous

des formes telles qu'ils puissent l'assimiler. Le Gouvernement britannique n'ignore point les problèmes que crée, pour les pays en voie de développement, l'octroi d'une aide assortie de conditions. Bien qu'il ne soit pas riche en devises, le Royaume-Uni a pris, dans certains cas, des dispositions spéciales pour aider les pays à financer les dépenses locales afférentes aux projets, lorsque cela était nécessaire pour que le prêt qu'ils avaient reçu serve vraiment.

13. Les modalités de l'aide constituent l'une des grandes difficultés auxquelles se heurtent les pays en voie de développement. Les études et analyses extrêmement utiles, faites aux Nations Unies et ailleurs, ont mis en lumière la charge que constitue pour les pays en voie de développement le service de leur dette et les difficultés qu'ils éprouvent à en assurer l'amortissement total. Le Royaume-Uni a toujours fourni une part importante de son aide sous forme de dons; d'autre part, depuis 1958, il a prorogé les échéances et consenti des délais de grâce pour le remboursement du capital. Le Gouvernement britannique a maintenant décidé d'accorder des prêts sans intérêt à certains pays en voie de développement, et cette mesure, associée à des dispositions appropriées pour le remboursement du capital, permettra d'alléger le service de la dette au milieu et à la fin de la période du prêt. Le Royaume-Uni ne peut pas se permettre d'étendre ces conditions favorables à tous les pays en voie de développement, mais, lorsque les circonstances le justifieront, les pays qui ne bénéficient pas de prêts sans intérêt pourront être dispensés du paiement de l'intérêt pendant les premières années.

14. Le Royaume-Uni ne méconnaît pas non plus les avantages qu'il y a, pour l'octroi de l'aide, à passer par les organisations internationales; c'est par cette voie qu'il désire lui-même canaliser une fraction croissante de son assistance. L'une des premières mesures que M<sup>me</sup> Castle a prise en tant que Ministre pour le développement des pays d'outre-mer a été d'augmenter la contribution du Royaume-Uni pour 1965 au Fonds spécial et au PEAT. Le Gouvernement britannique est très désireux de voir se renforcer l'action des institutions des Nations Unies, et il serait prêt à appuyer de nouvelles initiatives qui permettraient aux Nations Unies d'aider à combler des lacunes. Il est disposé, par exemple, à approuver une augmentation considérable des ressources que les Nations Unies consacrent aux problèmes toujours plus importants de l'industrialisation, et il étudiera avec le plus vif intérêt les propositions détaillées du Secrétaire général concernant les importantes ressources supplémentaires dont aura besoin, selon lui, le Centre de développement industriel. Ce Centre devrait être élargi et étoffé grâce à de nouveaux crédits qui seraient inscrits au budget ordinaire. Le Gouvernement britannique a même été plus loin; il a proposé, à la 1369<sup>e</sup> séance, la création d'un fonds alimenté par des contributions volontaires pour financer de nouvelles activités touchant le développement industriel. Il conviendrait, par exemple, d'accorder plus d'attention aux méthodes de transfert des techniques modernes aux pays en voie de développement et à leur adaptation à des fins pratiques. Le Gouvernement britannique n'a pas de propositions nettes et bien définies à soumettre à la

présente session, mais il aimerait s'entretenir de la question en détail avec le Secrétaire général et avec d'autres délégations.

15. Il est un autre secteur important où une action des Nations Unies serait tout indiquée: il s'agit de l'explosion démographique, qui menace de réduire à néant tous les efforts déployés pour élever les niveaux de vie. Si le taux moyen d'augmentation du revenu national n'est que de 4% et si le taux d'accroissement démographique est de 2,5 à 3%, l'accroissement du revenu par habitant ne sera plus que de 1 à 1,5%. On donne à beaucoup la chance d'une plus longue espérance de vie, mais qu'importe si l'on ne fait pas davantage pour leur donner aussi la possibilité de mener une existence plus pleine, d'être affranchis de la faim et de la maladie et de jouir de la dignité d'un travail productif. La meilleure façon d'aborder ces problèmes complexes et délicats est de les discuter au sein de l'ONU, qui doit jouer un rôle directeur en la matière. Le Royaume-Uni est disposé à accorder une priorité spéciale à toute demande d'aide en ce domaine qu'il serait qualifié pour fournir, mais, s'il est vrai qu'il a certaines connaissances des problèmes médicaux en jeu, il ne peut pas en dire autant des problèmes sociaux, qui sont ceux des pays intéressés. Il faudrait donc élaborer des plans en consultation étroite avec les pays qui solliciteraient une aide et aussi en coopération étroite avec l'ONU elle-même.

16. Plus les organisations internationales se renforcent et plus leur champ d'action s'élargit, plus il devient important de rendre leurs travaux efficaces. Les Membres de l'ONU chercheront toujours à faire plus que les ressources ne permettent et ils doivent apprendre à se fixer des objectifs pratiques et réalistes. Les études les plus remarquables ne serviront à rien si elles ne s'accompagnent pas de la possibilité collective d'appliquer leurs résultats sur place. Dans ses efforts pour réaliser le développement, la collectivité internationale ne sera pas jugée d'après la noblesse de ses idéaux, mais d'après les résultats. Les Membres de l'ONU doivent donc être toujours prêts à réévaluer la structure, l'administration et les programmes des organisations internationales, et la Commission des questions sociales a donné le bon exemple à cet égard en proposant de procéder à une réévaluation du rôle qu'elle doit jouer dans le cadre des programmes des Nations Unies (voir E/4061, chap. IX, projet de résolution VI).

17. La coordination est au cœur même de toute planification judicieuse, mais, dans un système aussi complexe que celui des Nations Unies, l'harmonisation des activités et le maintien d'une direction commune représentent une tâche d'une extrême difficulté. Cette tâche se complique encore du fait que de vastes programmes bilatéraux sont mis en œuvre parallèlement à l'action menée par les Nations Unies et que la direction doit être maintenue à divers échelons, depuis le Siège de l'ONU jusqu'aux différents pays. Au Siège, le Secrétariat peut dresser un tableau où les besoins des pays en voie de développement seront confrontés avec ce que l'on peut attendre des divers organismes, bilatéraux et multilatéraux; mais ce tableau est également nécessaire pour chaque pays afin de savoir si l'aide émanant de différentes sources est bien

équilibrée. Les autorités les plus compétentes pour juger si l'équilibre est atteint sont les gouvernements des pays intéressés et les représentants résidents. Le Royaume-Uni a recommandé d'employer les représentants régionaux comme coordonnateurs locaux de toute l'aide multilatérale et estime qu'ils devraient jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide provenant de toutes sources. La délégation du Royaume-Uni se propose de présenter un projet de résolution à cet effet<sup>1</sup>.

18. Il ne faut pas oublier qu'il y a 20 ans, il n'existait aucun centre de discussion où les représentants de tous les pays auraient pu débattre des problèmes économiques et sociaux de l'humanité, comme ils le font aujourd'hui au Conseil. Il y a 20 ans, on ne comprenait pas vraiment l'idée de développement et moins encore les techniques du développement. Le grand mouvement d'aide internationale était alors à peine amorcé et, lorsqu'une assistance était fournie, c'était trop souvent pour le mauvais motif et sous une mauvaise forme. Tous les pays veulent avancer plus vite et s'irritent des obstacles qu'ils trouvent sur leur chemin. Mais ces obstacles ne viennent pas tous de l'extérieur; certains ont pour cause l'imperfection des mesures prises par les pays eux-mêmes. Le Conseil devrait, en premier lieu, axer ses efforts sur les tâches que les Nations Unies peuvent accomplir, la moindre n'étant pas l'amélioration des organisations et des dispositifs nationaux et internationaux. C'est ce que le Royaume-Uni a tenté de faire en créant le nouveau Ministère pour le développement des pays d'outre-mer; en son nom et au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, M<sup>me</sup> Castle déclare solennellement que son pays s'efforcera de jouer un rôle plus grand et plus efficace dans les travaux des Nations Unies, sur lesquels tant d'espairs sont fondés.

19. M. PACHACHI (Irak) considère que la présente discussion se déroule en un moment d'importance cruciale pour l'Organisation des Nations Unies. L'année 1965 ne marque pas seulement le milieu de la Décennie du développement; elle a vu la paralysie de l'Assemblée générale, événement qui a ébranlé la confiance de l'humanité dans l'ONU. La crise a relancé le débat sur le type d'organisation que devrait devenir l'ONU, et l'avenir de l'humanité pourrait bien dépendre de l'issue de ce débat.

20. Il est peut-être symbolique qu'à un moment où les autres organes principaux de l'ONU ont perdu une partie de leur efficacité, le Conseil travaille avec ardeur. On peut éprouver quelque satisfaction en constatant que, malgré la crise, l'œuvre des Nations Unies se poursuit à un rythme accéléré dans le domaine économique et social, faisant ainsi la preuve de la vitalité de l'Organisation. La délégation irakienne voit dans le Conseil un organe essentiellement chargé d'élaborer des principes d'action qui orientent les efforts des Nations Unies dans l'ordre économique et social; elle estime que le Conseil joue à la fois un rôle de promoteur et de coordonnateur. En tant que promoteur, le Conseil a pour tâche essentielle de définir les problèmes, de déterminer les raisons pour lesquelles les progrès ont été si lents au cours de la première moitié de la Décennie, et de recommander des mesures dans certains secteurs précis.

<sup>1</sup> Distribué ultérieurement sous la cote E/AC.24/L.259.

21. Lorsque la Décennie du développement a été lancée, grands étaient les espoirs. Il y a trois ans, le Secrétaire général soumettait au Conseil des propositions en vue d'une action renforcée des Nations Unies en matière économique et sociale dans le sens des objectifs de la Décennie<sup>2</sup>. Ce n'est pas sans raison que le Secrétaire général, dans les déclarations qu'il a faites au cours des 1369<sup>e</sup> et 1373<sup>e</sup> séances, a dit que les problèmes dont il avait alors fait état exigeaient encore de manière pressante des mesures concrètes de la part des Nations Unies. La principale différence a trait au commerce international, domaine où un important changement s'est produit du fait de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Mais, même en cette matière, le Conseil du commerce et du développement n'a pas caché que le chemin qui reste à parcourir est long et ardu. La situation des pays en voie de développement est grave: l'écart des revenus par habitant s'élargit, en raison surtout du faible accroissement de la production agricole et de la baisse des prix des produits de base. Le courant de capitaux s'est ralenti, et certains pays développés connaissent eux-mêmes des difficultés économiques. En outre, la poussée démographique réduit à néant les efforts des pays en voie de développement et freine le rythme de croissance. Mais il n'y a pas de raison de désespérer. L'aspect le plus encourageant de la situation est la volonté des pays en voie de développement d'améliorer leur situation et de briser le cercle vicieux de la pauvreté et du désespoir. Ils ont relevé le défi de la Décennie du développement; presque tous ont reconnu que la planification est une technique indispensable. Cette volonté est peut-être l'un des faits les plus marquants de notre temps. Toutefois, bien que les idéaux de la Décennie du développement aient été acceptés par tous, il reste encore à savoir comment leur donner vie. C'est là le rôle essentiel du Conseil.

22. Dans son rapport intitulé « A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement » (E/4071), le Secrétaire général met en relief les principaux domaines où des mesures sont nécessaires d'urgence: il s'agit du commerce, de l'application de la science et de la technique au développement, du courant de capitaux et d'assistance, du développement industriel, de la croissance démographique et des problèmes connexes d'urbanisation et de planification. Pour ce qui est du commerce, le Conseil ne peut guère agir à la présente session; il devra attendre les résultats des travaux du Conseil du commerce et du développement et de ses diverses commissions, qui ne seront connus que plus tard dans l'année. Dans les autres sphères, le Conseil doit élaborer un programme définissant les domaines où des mesures s'imposent d'urgence, afin que l'Assemblée générale soit à même de se prononcer sur le fond à sa prochaine session.

23. M. Pachachi ne croit pas devoir examiner tous ces problèmes en détail, d'autant plus que les pays en voie de développement, qu'ils soient membres du Conseil ou des comités de session, formuleront des propositions précises au sein de ces derniers. Il se propose simplement d'esquisser le genre de mesures que le Conseil pourrait envisager de prendre.

<sup>2</sup> Voir *Décennie des Nations Unies pour le développement : mesures proposées* (E/3612), publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.B.2.

24. En ce qui concerne le développement industriel, il est évident que les ressources actuellement disponibles sont insuffisantes. Le Secrétaire général a déclaré qu'il avait l'intention de les accroître dans d'importantes proportions au cours de l'année à venir, et il est encourageant d'apprendre que le Royaume-Uni contribuera généreusement à tout fonds spécial qui pourrait être créé en vue de financer les activités relatives au développement industriel. Depuis longtemps, les pays en voie de développement préconisent la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel, et le moment est venu de mettre cette idée en pratique. Quant à la croissance démographique, les Nations Unies devraient prendre la décision dès que possible de fournir aux pays en voie de développement une aide étendue en matière de planification familiale. Les Nations Unies ont déjà pris un bon départ sur les problèmes connexes de l'urbanisation et du logement, mais il faut bien davantage, et M. Pachachi espère que le Conseil sera saisi sous peu de propositions précises.

25. Les difficultés résultant de la fonction de coordination du Conseil n'ont pas été tout à fait surmontées. C'est ainsi que, chaque année, le chef du secrétariat de chaque institution spécialisée fait une déclaration devant le Conseil, après quoi il semble que la question soit classée; ce n'est que rarement qu'un débat sur le fond s'instaure au Conseil au sujet des rapports présentés par les institutions spécialisées. La faute vient des deux côtés: les Etats membres ne sont pas suffisamment préparés pour discuter en détail les rapports des institutions spécialisées, mais la forme et le mode de présentation de ces rapports sont certainement aussi à incriminer. Il serait utile que les institutions spécialisées élaborent en supplément des rapports exposant d'une manière concise les principaux points qu'elles désirent voir examiner par le Conseil. Il serait utile également que les institutions spécialisées forment elles-mêmes des propositions concernant les mesures que le Conseil devrait prendre.

26. Deux organes sont à présent chargés de la coordination: le Comité administratif de coordination (CAC), placé sous l'autorité du Secrétaire général, et le Comité spécial de coordination, dont les membres sont élus au sein du Conseil. L'un est composé exclusivement de représentants des gouvernements; l'autre, uniquement de fonctionnaires internationaux. Il est vrai qu'une décision a été prise par le Conseil, en 1964, en vertu de laquelle le Bureau du Conseil doit avoir des réunions avec le CAC. Ces réunions se sont révélées très utiles, et il serait souhaitable que la prochaine puisse avoir lieu au cours de la vingtième session de l'Assemblée générale. Mais il vaudrait encore mieux que les deux organes existants soient fondus, d'une manière ou d'une autre, en un nouvel organe de coordination, composé des chefs des secrétariats de toutes les institutions spécialisées, du Bureau du Conseil et de trois ou quatre membres élus de ce dernier. De la sorte, on réussirait à établir un bon équilibre, les relations entre le Conseil et les institutions spécialisées seraient améliorées, et le Conseil serait en mesure de s'acquitter d'une façon plus satisfaisante de ses fonctions de coordination.

27. Enfin, il se pose le problème du rôle et des fonctions du Conseil. Le Conseil est l'un des organes principaux de

l'ONU, et la Charte lui assigne certaines fonctions bien définies. A partir de 1966, comme on le souhaitait depuis longtemps, il reflètera plus fidèlement la composition de l'Organisation des Nations Unies. Les pays en voie de développement auront la possibilité de veiller à ce que le Conseil soit utilisé aussi largement que possible et à ce que son rôle soit renforcé.

28. Il y a assurément de bonnes raisons d'essayer d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Au cours de la présente session, le problème s'est posé du retard dans la distribution des documents; à cet égard, les propositions faites par le Secrétaire du Conseil à la 1364<sup>e</sup> séance devraient être étudiées dans les comités compétents. Le Conseil doit s'occuper de trop de questions sans importance et il est submergé par une masse de documents. En tant qu'organe responsable de la politique générale, il ne devrait avoir à examiner que les questions exigeant des décisions de principe, sans être accablé sous un tel poids. Il devrait servir de cadre non seulement à des échanges de vues mais aussi à l'action. Mais il ne pourra vraiment remplir sa mission que s'il est bien informé des problèmes, des objectifs à viser et du genre de décisions qu'il doit prendre. Ce but pourra être atteint si chaque session est mieux préparée. Une solution serait de consacrer la session du printemps exclusivement à la préparation; le Conseil, faisant office de comité préparatoire, déciderait des questions à examiner à la session d'été. La session du printemps risquerait d'être plus longue, mais la fin le justifierait.

29. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) déclare que la communauté des nations ne doit ni se montrer cynique, ni se laisser abattre en voyant l'abîme qui existe entre des titres ambitieux comme « Année de la coopération internationale » ou « Décennie du développement » et la réalité, qui est qu'actuellement la coopération reste minime et le développement extrêmement inégal. Ces titres traduisent les aspirations du monde et doivent inciter les nations et les peuples à redoubler d'efforts. L'idée de la Décennie du développement a été lancée parce qu'on s'est rendu compte que, si la richesse s'accroît dans le monde, elle se répartit d'une façon de plus en plus inégale. Les hasards de l'histoire et les caprices de la géographie ont fait que les pays développés, qui groupent à peu près le quart de la population mondiale, mais assurent les trois quarts du commerce, de la production et des investissements dans le monde, sont presque tous situés au nord du tropique du Cancer. Les contrastes entre le Nord développé et le Sud sous-développé n'ont fait que s'accroître depuis cinq ans: le produit national brut par habitant s'est accru à la cadence de 3% par an dans les pays où le revenu annuel par habitant est d'environ 700 dollars et de 5 à 6% dans un petit groupe de pays où le revenu par habitant se situe entre 200 et 700 dollars, mais au bas de l'échelle, dans plus d'une centaine de pays dont la population représente plus des deux tiers du genre humain, le taux de croissance par habitant a été dans bien des cas inférieur à 2,3%, moyenne pour l'ensemble des pays en voie de développement. Ces chiffres sont bien secs et ne renseignent guère; ils ne donnent pas une idée du taux de la mortalité infantile, ni de la détresse de ces migrants qui, aux abords des grandes villes d'Asie ou d'Amérique latine, vivent sans

foyer, sans abri, voire sans eau, ni de la faim qui tenaille ou de la faiblesse qui mine des organismes privés de protéines ou de vitamines. Ce dont il s'agit, en fait, dans les débats du Conseil, c'est de la souffrance, de la douleur, de la faim, du désespoir et de la destinée de plus de la moitié du genre humain.

30. Pourtant, un autre phénomène à considérer est celui de l'accroissement extraordinaire des ressources dont la société humaine dispose. Avec une gestion ferme et compétente de l'économie, il n'y a pas de raison pour que cette expansion doive prendre fin. Les recherches dans le domaine des armements et de l'espace extra-atmosphérique ou celles qui sont faites pour répondre à la multitude des besoins de l'économie civile conduisent à découvrir des méthodes nouvelles, des produits nouveaux, des sources nouvelles de produits alimentaires, d'énergie et de moyens médicaux et pharmaceutiques, qui augmentent encore la capacité de produire de la richesse. Il faut maintenant que les nations et les peuples saisissent et assimilent les nouvelles et étonnantes ressources qui sont ainsi libérées, car ce n'est que s'ils les comprennent qu'ils peuvent espérer donner à leur action l'ampleur et l'audace qu'exige la gravité des problèmes nés de la misère, du désespoir et des obstacles.

31. Il faut absolument regarder la réalité en face; la misère est loin d'être vaincue dans le monde. Qu'elles soient faibles ou fortes, pauvres ou riches, nouvelles ou anciennes, les nations n'ont pas encore pris assez au sérieux le contraste entre l'abondance des possibilités et la rareté des tentatives pour les saisir. Il est bien que les riches s'enrichissent encore, mais mauvais que les pauvres restent pauvres et que leurs progrès soient plus lents que la société moderne ne peut le tolérer. Il y a à faire pour tous les pays, et ce ne sont pas des discussions où les pays rejettent les uns sur les autres la responsabilité de l'état actuel du monde qui aideront les nations pauvres. Tout membre du Conseil doit présenter des propositions relatives à des mesures que son pays peut prendre et qu'il a l'intention de prendre. Dans cet esprit, M. Stevenson va tracer les grandes lignes de ce que les pays riches pourraient faire pour venir en aide aux pays en voie de développement et il indiquera comment les institutions des Nations Unies peuvent intensifier et améliorer leur effort en faveur du développement.

32. Le but des pays industriels doit être de faire en sorte qu'une plus forte proportion de la richesse et du pouvoir d'achat, nés de l'expansion de l'économie mondiale, serve à activer la croissance économique des pays en voie de développement. Le seul moyen d'y parvenir consiste à recourir à des méthodes très diverses mais en les coordonnant: transfert direct de ressources par des programmes d'aide effective, plus large ouverture des marchés mondiaux aux produits des pays en voie de développement, efforts pour atténuer les fluctuations des recettes d'exportation de ces pays, recherches plus poussées sur les moyens d'aider les pays en voie de développement à créer plus rapidement plus de richesse, aide en vue de ralentir la croissance vertigineuse de populations qui doivent subsister sur l'économie fragile des pays en voie de développement. On a passé en revue maintes fois les cinq éléments de cette stratégie convergente; ce qui a fait

défaut, c'est la ferme volonté de les mettre en œuvre et la résolution d'en supporter entièrement la charge.

33. Les pays développés ont les moyens d'effectuer tous les transferts directs de ressources susceptibles d'être utilisées de façon efficace. Les pays dont le développement est avancé et l'économie saine ne courent aucun danger à accroître au maximum leurs efforts pour promouvoir le développement international. Il s'agit maintenant de trouver les moyens d'intensifier les activités de pré-investissement dont l'insuffisance continue à limiter les investissements publics et privés qui pourraient servir directement à la croissance économique de la plupart des pays en voie de développement. L'amélioration des possibilités offertes à ces pays en matière de commerce pose des problèmes fondamentaux — ceux là même dont s'occupent la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le GATT — auxquels les pays doivent faire front tous ensemble. Les prix des produits primaires ne connaissent pas la stabilité et, depuis dix ans, sont en baisse; les systèmes douaniers des pays industrialisés frappent plus durement les produits fabriqués et les articles manufacturés que les matières premières; les taxes intérieures découragent la consommation des produits tropicaux; il faudra intensifier l'effort si l'on veut améliorer la production et l'efficacité des industries exportatrices des pays en voie de développement. Certaines mesures ont déjà été prises en vue de compensations financières et du soutien des balances des paiements, mais il reste beaucoup à faire pour fournir à ces pays des ressources qui soient réellement en rapport avec les fluctuations de leur commerce d'exportation. En évoquant la nécessité d'une offensive concertée contre ces obstacles, M. Stevenson n'entend pas que le débat prenne la tournure d'une offensive concertée contre les gouvernements des pays riches: les récriminations au sujet de la ligne de conduite d'autres pays ont leur place en politique internationale, mais ce dont on a besoin, ce n'est pas d'un échange de vues sur les principes généraux du commerce, mais de propositions concrètes, de négociations directes et de confrontations précises quant aux moyens qui permettraient aux pays peu développés d'exporter davantage.

34. Une autre contribution essentielle que les nations industrialisées pourraient apporter au développement serait d'étendre leurs recherches sur les causes de la pauvreté et ses remèdes. Le monde est aujourd'hui le théâtre d'étonnantes découvertes en matière de nutrition, d'exploitation agricole, d'utilisation des eaux, de météorologie et d'énergie. A cet égard, M. Stevenson tient à louer le rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (E/4026); c'est un document clair, précis et solide, et il faut féliciter tous les membres du Comité ainsi que les experts des institutions spécialisées qui ont prêté leur concours et les membres du Secrétariat qui ont participé à l'établissement de ce rapport. Ce rapport a pour origine la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui s'est tenue au début de 1963. Des observateurs superficiels ont reproché à la Conférence d'avoir été démesurée, peu cohérente et trop vague; si ces critiques ne sont pas dénuées de tout fondement, l'essentiel n'en est pas moins

que le départ a été pris et que l'élan donné par la Conférence a été maintenu. Quelques mois plus tard, le Conseil a créé un comité d'experts chargé de poursuivre les travaux et de distinguer les mesures importantes de celles qui seraient simplement utiles. Cet organe — le Comité consultatif — a étudié systématiquement des milliers de mesures souhaitables pour en choisir quelques douzaines qui sont urgentes et indispensables. Il ne s'est pas laissé aller à rêver à la science de demain: il a concentré tous ses efforts sur la technique d'aujourd'hui; s'il s'est abstenu de proposer la création d'une nouvelle institution, il a engagé un dialogue serré avec les institutions existantes et abordé de front la question d'un élargissement de leur action. Ainsi donc, un projet qui semblait disproportionné a été solidement pris en main et transformé en une liste de propositions précises ayant une valeur prioritaire. Cette grande réalisation est incontestablement encourageante pour les travaux du Conseil et de tout le système des Nations Unies.

35. Le Comité consultatif concentre ses efforts sur la science et la technique, mais il faut aussi développer la recherche en ce qui concerne les problèmes sociaux qui se posent à l'humanité. Un exemple brûlant est la crise toujours plus grave provoquée par une urbanisation accélérée et incontrôlée dans les pays en voie de développement. Les habitants des campagnes affluent dans les grandes villes pour échapper à la monotonie et souvent à la misère de la vie rurale, cela bien avant que le secteur agricole puisse se permettre de perdre sa main-d'œuvre et que les villes soient prêtes à donner du travail à celle-ci et à la loger convenablement. Le résultat est la présence dans les villes de chômeurs déracinés et sans espoir, et c'est là le facteur le plus notable de la misère dans le monde. Or, on n'a pas cherché sérieusement à formuler des mesures qui permettraient de résoudre ce problème. Certains pays ont cependant reconnu que la réponse au problème n'est pas de réduire l'urbanisation, mais de créer davantage de zones urbaines, et ils essayent — par des programmes de développement régional — de créer de nouveaux centres urbains qui contribuent non seulement à infléchir la désertion des campagnes, mais aussi à améliorer les conditions de vie des populations rurales dans un vaste périmètre autour des nouvelles villes. Néanmoins, le processus de décentralisation est difficile et complexe. On peut donc se féliciter de ce que la Commission des questions sociales ait décidé de recommander un programme de recherche et de formation portant sur le développement régional (voir E/4061, chap. IX, projet de résolution IV).

36. Dans le même contexte de la science appliquée aux problèmes sociaux et humains de caractère explosif, les pays du globe se trouvent dans la nécessité de s'attaquer aux problèmes toujours plus nombreux d'une population mondiale en expansion constante. C'est peut-être seulement au cours des cinq dernières années que l'on a pris pleinement conscience du rythme auquel la population mondiale s'accroît; depuis 1960, des recensements ont été effectués dans de nombreux pays sous les auspices des Nations Unies et ils ont tous révélé que la population augmentait plus vite qu'on ne l'avait supposé et que cette croissance toujours plus rapide absorbait les maigres ressources nécessaires pour assurer un peu de pain et d'espoir aux vivants. Il est indispensable de trouver des

mesures de régulation d'ordre social, moral et matériel. Il faut élargir les connaissances et développer la coopération dans ce domaine.

37. A une époque où l'un des organes politiques essentiels de l'ONU se trouve paralysé, il est bon de réfléchir au succès et au développement des institutions spécialisées et des fonds centraux qui fournissent une part croissante des ressources pour le développement. Le travail des institutions spécialisées montre que la politique internationale n'est pas un jeu où l'avance d'un joueur implique nécessairement le recul d'un autre; en fait, des accords internationaux peuvent être conclus, des organisations internationales peuvent être créées et des règles de droit international peuvent être élaborées sur des questions qui rapprochent les nations. Les organisations techniques prennent le monde tel qu'il est et adoptent les mesures nécessaires pour remédier aux maux qu'elles décèlent. Elles entreprennent des tâches qui peuvent être effectuées dans des organisations imparfaites par des hommes faillibles. L'omniscience n'est pas indispensable; la paix du monde ne dépend pas du succès d'une seule organisation, et les erreurs ne sont pas nécessairement fatales. En outre, les institutions spécialisées évitent l'obstacle de la souveraineté, car l'indépendance nationale ne subit pas d'atteinte lorsqu'un pays accepte volontairement, dans son propre intérêt, les contraintes imposées par la coopération avec d'autres pays. Ces caractéristiques particulières aux institutions techniques donnent toute la mesure de leurs chances de survie et de leurs possibilités de croissance. Ces caractéristiques se trouvent remarquablement mises en lumière par l'entreprise régionale d'aménagement du bassin inférieur du Mékong, à laquelle les gouvernements intéressés participent dans l'harmonie malgré les remous diplomatiques, politiques et militaires que connaît l'Asie du Sud-Est.

38. Néanmoins, l'ombre des controverses politiques plane sur les travaux des institutions techniques. Il n'est guère besoin d'insister sur la différence entre les sujets qui relèvent des débats de l'Assemblée générale et ceux qui sont du domaine des discussions consacrées aux problèmes du travail, à la santé ou à l'alphabétisation dans le monde: chacun reconnaîtra que les problèmes posés par la persistance du colonialisme n'ont presque rien à voir avec les problèmes de santé; et il existe des organisations pour s'occuper de ces deux ordres de problèmes. Pourtant, on observe une tendance fâcheuse à introduire des controverses idéologiques dans les débats des institutions techniques, ce qui a pour résultat de détourner le temps, l'énergie et les ressources nécessaires pour aider les pays en voie de développement vers d'autres questions dont l'objet est de soulever les passions sans pour autant améliorer le revenu par habitant. Cet exercice stérile limite l'utilité des institutions techniques, paralyse leur développement, nuit à leur prestige et réduit leurs ressources. Il est à espérer que l'on renoncera peu à peu à ces manœuvres de diversion au sein des organisations internationales, afin que les institutions spécialisées puissent poursuivre les nombreuses tâches pratiques qu'elles doivent mener à bien.

39. Les organismes techniques ont fait un grand pas en avant dans la voie d'une activité utile, grâce au bon sens des Etats Membres, qui s'est traduit dans les mesures

prises par le Conseil et l'Assemblée générale, et cela a permis de dégager de nouvelles ressources pour surmonter les principaux obstacles au développement. Près de un milliard de dollars ont déjà été fournis dans le cadre du PEAT et du Fonds spécial afin d'aider les pays en voie de développement à organiser l'utilisation des connaissances et à tirer parti des investissements de capitaux. A l'heure actuelle, il est envisagé de fondre les deux programmes en un programme des Nations Unies pour le développement, pour le financement duquel on est en train d'atteindre pour la première fois l'objectif de 150 millions de dollars par an. Pour leur part, les Etats-Unis souhaiteraient voir cet objectif fixé à un niveau notablement plus élevé. Ils estiment que l'utilisation, aux fins du développement, d'exportations non commerciales de denrées alimentaires provenant des pays producteurs d'excédents a été prometteuse; ils pensent que le Programme alimentaire mondial devrait être poursuivi avec, pour les trois prochaines années, un objectif presque trois fois plus élevé que celui de la période d'essai de trois ans qui arrive maintenant à expiration. En ce qui concerne le développement industriel, les Etats-Unis se félicitent du progrès que représentent la création et l'expansion du Centre de développement industriel, et ils trouvent très encourageantes les suggestions formulées à ce sujet par la délégation du Royaume-Uni. Toutefois, ils considèrent que, si des ressources supplémentaires doivent être prévues pour promouvoir l'industrialisation, le meilleur moyen de dégager ces ressources serait de prendre des dispositions spéciales dans le cadre du futur programme des Nations Unies pour le développement plutôt que de mettre sur pied un nouveau fonds spécial alimenté par des contributions volontaires.

40. La délégation des Etats-Unis estime que tous les gouvernements devraient assigner une priorité élevée à ce que l'on peut appeler des programmes de développement véritablement internationaux. Jusqu'ici, on a eu tendance à considérer que le développement n'embrassait que les éléments de la croissance économique et du progrès social d'un pays donné, mais, à présent, on voit apparaître des programmes et des projets dont la mise en œuvre incombe, non pas à un gouvernement ou une société privée, ou même à un groupe restreint de gouvernements d'une même région, mais à l'une des institutions mondiales des Nations Unies. Un bon exemple est celui de la Veille météorologique mondiale qu'organise actuellement l'OMM. On envisage d'explorer l'atmosphère à partir de satellites placés sur orbite, d'établir des stations au sol chargées de déchiffrer les renseignements fournis par les satellites, de dépouiller et de transmettre les données météorologiques à travers les continents, de créer des stations météorologiques flottantes pour de meilleures observations dans de vastes régions océaniques, en particulier dans l'hémisphère sud, et peut-être même de lancer des ballons à partir de plateformes internationales qui se déplaceraient autour du monde à une altitude constante en effectuant des observations météorologiques. Bien que les principaux éléments de ce projet demeurent les installations nationales, utilisées principalement à des fins nationales, certaines des installations complémentaires devront sans doute être exploitées par des organismes internationaux, peut-être même appartenir à ces organismes. Cela

peut entraîner des dépenses considérables, même au début. Il sera nécessaire de recueillir des fonds au moyen de contributions volontaires et d'en confier la gestion à un organisme international. La délégation des Etats-Unis proposera que l'on commence à examiner ce genre d'activité dans le cadre du futur programme des Nations Unies pour le développement et que le conseil d'administration du programme et le Conseil économique et social soient saisis d'une analyse des problèmes relatifs au financement d'une entreprise mondiale de ce type.

41. Les Etats-Unis sont convaincus qu'il importe de renforcer les institutions internationales de développement pour leur permettre de répondre aux besoins et aspirations des pays en voie de développement. Il est en outre indispensable d'harmoniser les principes et l'action de ces institutions, car les divers aspects et problèmes du développement économique et social sont à présent si étroitement interdépendants qu'il faut de toute nécessité coordonner les mesures et les programmes. A propos de l'examen et de la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil, M. Stevenson tient à souligner certains points. L'Assemblée générale et le Conseil sont les deux principaux organes intergouvernementaux auxquels incombe la responsabilité générale de la politique et des activités des Nations Unies dans le domaine économique et social, du développement harmonieux et de l'exécution efficace de cette politique et de ces activités. Il est évident que, dans l'accomplissement de ses fonctions, le Conseil se heurte à des difficultés croissantes, du fait que l'Organisation des Nations Unies prend de plus en plus d'extension et que ses mécanismes deviennent de plus en plus complexes. Pour assurer au sein du Conseil une représentation plus adéquate des Etats Membres de l'ONU, dont le nombre s'est considérablement accru, la composition du Conseil sera bientôt élargie grâce à la ratification de l'amendement apporté à la Charte. Il est indispensable de préciser et de renforcer le rôle du Conseil en tant qu'organe chargé de préparer le travail de l'Assemblée générale et agissant sous son autorité: le Conseil doit contribuer aux travaux de l'Assemblée générale en appelant l'attention des Etats Membres sur les principaux problèmes de l'économie mondiale, en formulant des propositions concrètes, en fournissant à l'appui de ses propositions la documentation nécessaire, en préparant et en examinant les programmes en pleine conscience de leurs incidences financières. En mettant en relief la fonction de coordination du Conseil, il faut avoir soin d'encourager plutôt que d'entraver l'action de ses organes techniques et régionaux et les activités des institutions spécialisées. L'examen et la réévaluation proposés par le Secrétaire général sont une tâche difficile, pour laquelle il est nécessaire de prévoir des délais suffisants. Les Etats-Unis espèrent que l'on prendra les mesures voulues pour permettre d'étudier à fond les suggestions constructives que le Secrétaire général a faites à la 1373<sup>e</sup> séance. Il est évident que cet examen comprendra plusieurs stades, dont un stade d'examen par le Conseil et l'Assemblée générale; le Conseil devra effectuer des travaux préparatoires approfondis, afin de permettre à l'Assemblée générale de parvenir à des conclusions en toute connaissance de cause et de prendre les mesures nécessaires. Enfin, cet examen exigera une coopération étroite entre tous les membres du Conseil, qu'ils



représentent des pays développés ou des pays en voie de développement; quelles que soient les conclusions auxquelles on parviendra, le Conseil ne pourra atteindre son objectif que si tous ses membres sont animés de la volonté d'y réussir.

42. La nécessité d'une action commune dans le vaste domaine du développement apparaît à l'évidence. L'action commune représente le summum de tous les efforts internationaux. Cependant, le monde est toujours retenu par de vieux nationalismes étroits. Il est toujours obscurci par les préjugés. Il continue à être divisé par d'âpres conflits idéologiques. Pourtant, la science, les instruments, les techniques, les intérêts mutuels et même les aspirations les plus profondes des nations les poussent à se rapprocher de plus en plus les unes des autres pour ne plus former qu'une seule communauté. Devant les vastes dimensions que prennent aujourd'hui la science et la découverte, la pensée des nations et des peuples doit se pénétrer de l'interdépendance des hommes. De même qu'après les voyages de Christophe Colomb l'Europe ne pouvait plus être une communauté fermée, le monde ne peut plus être une cohue de nations querelleuses, devant l'impressionnante majesté de l'espace interplanétaire. Tous les hommes voyagent ensemble sur un petit véhicule spatial tributaires de ses réserves précaires d'air et de terre, trouvant dans sa paix et sa sécurité les garants de leur propre salut, préservés de l'anéantissement uniquement par les soins et les efforts qu'ils lui consacrent et par l'amour qu'ils lui portent. Ce frêle véhicule ne peut demeurer à moitié heureux et à moitié misérable, à moitié confiant et à moitié désespéré, à moitié asservi — aux anciens ennemis de l'homme — et à moitié libre, en un temps où se produit une libération des ressources de la terre qui dépasse tout ce que l'on avait pu imaginer jusqu'ici. Aucun équipage ne saurait voyager en sécurité dans d'aussi grandes contradictions et, pour que l'humanité tout entière puisse survivre, il est indispensable de les résoudre.

43. M. MAHEU (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) espère que les membres du Conseil trouveront dans le rapport sur l'activité de l'UNESCO en 1964 (E/4044 et Add.1 et 2) des signes multiples de la vitalité de celle-ci et de ses progrès tant du point de vue de son efficacité que de la confiance que ses membres mettent en elle. Il espère également que le rapport donne la preuve de la volonté de l'UNESCO de coopérer étroitement avec les autres institutions du système des Nations Unies et de tenir compte, dans la détermination et l'orientation de ses propres activités, des priorités et des recommandations du Conseil. Ce n'est pas assez de dire que l'UNESCO, de par l'étendue et la diversité de ses attributions, est l'organisation qui a le plus de points de contact et d'intérêts communs et, par suite, de champs de coopération avec toutes les autres organisations reliées à l'ONU. Ce qu'il importe de souligner, c'est que l'UNESCO est une organisation à vocation éminemment synthétique en raison même de son objet, qui est l'homme appréhendé dans l'ensemble de sa réalité spirituelle. Elle n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle s'efforce d'atteindre des objectifs qui intéressent l'équilibre général de l'action de l'esprit dans la société et dans l'histoire, et son œuvre n'atteint toute sa

portée, ne revêt tout son sens, que lorsqu'elle s'insère dans un cadre à la mesure de la totalité de cette société et de cette histoire. C'est au Conseil qu'il appartient de définir ce cadre sous la forme de larges directives conçues d'un point de vue global et en tenant compte de la diversité des situations et dans le respect de la spécificité des disciplines. Le Conseil peut compter sur l'adhésion loyale et le dévouement actif de l'UNESCO toutes les fois qu'il recherche les moyens de s'acquitter des fonctions de coordination qui lui ont été imparties par la Charte.

44. Les membres du Conseil savent avec quelle ardeur l'UNESCO s'est engagée depuis 1961 dans l'action en faveur du développement. C'est là une action qui, non seulement, absorbe les deux tiers environ de ses ressources budgétaires et extra-budgétaires, mais a également entraîné une mutation de l'organisation elle-même, sinon dans son esprit et ses buts ultimes, du moins dans ses méthodes et ses priorités immédiates. L'UNESCO d'aujourd'hui est fort différente de celle des premières années, qui était essentiellement une institution de coopération intellectuelle. Cinq ans après le début de la Décennie du développement, le moment est venu de s'interroger sur les résultats et les implications d'une telle conversion et de se demander quelle a été la contribution des efforts de l'UNESCO à l'œuvre commune du système des Nations Unies et quels sont les appuis et les ressources que leur poursuite requiert de ce système dans l'intérêt des Etats Membres.

45. M. Maheu ne croit pas que la science et la technique soient moins nécessaires au développement que l'éducation, mais son propos n'est pas de s'attarder longuement sur ces questions, qui ont déjà été abondamment traitées dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie du développement (E/4033) et dans celui du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (E/4026). Le Directeur général veut se borner à souligner que l'UNESCO a pris note avec satisfaction de la conclusion du Comité consultatif selon laquelle il est non seulement possible, mais encore hautement souhaitable, d'instituer un programme de coopération internationale pour l'application de la science et de la technique au développement, qui engloberait tous les efforts déjà entrepris et n'en serait pas moins un programme nouveau par son ampleur, sa portée et son efficacité. L'UNESCO est d'autant plus prête à apporter son entier concours à cette entreprise qu'à sa treizième session, la Conférence générale a décidé d'accorder à la science et à la technique une importance prioritaire du même ordre que celle qu'elle a accordée à l'éducation depuis 1960. Tout pays en voie de développement qui veut être le propre maître de son avenir, devenir véritablement indépendant et cesser d'être tributaire des techniques étrangères, doit nécessairement assurer chez lui l'implantation de la science. L'UNESCO convient avec le Comité consultatif qu'un programme d'une envergure mondiale ne pourra être élaboré que par étapes et devra reposer sur une évaluation progressive des besoins non satisfaits. Cela est essentiel si l'on veut éviter les dispersions et un gaspillage des efforts. Toutefois, pour qu'un tel programme de coopération internationale soit réalisable, il faut en asseoir les fondations dès main-

tenant, et c'est là que le projet fait intervenir les besoins existants des divers pays et, par conséquent, les activités prioritaires actuelles et futures de l'UNESCO.

46. Il est maintenant universellement reconnu que l'éducation est un des facteurs déterminants du développement. Si l'on compare 1965 à 1960, on constate que le grand fait nouveau à signaler est peut-être la place qui a été donnée à la formation dans les conceptions et la stratégie des organisations internationales en matière de développement. Pendant la seconde moitié de la Décennie du développement, ces organisations devraient avant tout axer leur action sur l'éducation et la formation.

47. L'UNESCO se félicite de la place prépondérante donnée à la formation dans les activités du PEAT et du Fonds spécial, ainsi que de l'assistance fournie dans ce domaine par la BIRD. M. Maheu tient à rendre un hommage public à la clairvoyance et à la sagesse du Président-Directeur du BAT, du Directeur général du Fonds spécial et du Président de la BIRD, dont le rôle personnel a été si grand dans cette évolution et qui ont su traduire en pratique la place capitale de l'éducation dans le processus du développement, aux niveaux fondamentaux du préinvestissement et de l'investissement.

48. En collaboration étroite avec l'OIT, l'UNESCO s'est penchée avec une attention spéciale sur le problème de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. En 1964, la Conférence générale de l'UNESCO et la Conférence internationale du travail ont adopté une recommandation, élaborée conjointement, qui définit des normes de formation professionnelle, qui seront des plus utiles pour guider les efforts des Etats membres et l'aide internationale. Il serait possible, comme l'a proposé le représentant de la Roumanie, d'envisager pour les prochaines années, la réunion, sous l'égide des deux organisations, en collaboration étroite avec d'autres institutions, d'une grande conférence consacrée aux problèmes de l'éducation et de la formation technique, au cours de laquelle on tenterait d'évaluer les besoins, de définir les problèmes, de rechercher les solutions et de fixer les priorités à l'échelle mondiale.

49. Dans ce secteur, de même que dans les autres secteurs de l'éducation, l'UNESCO a déjà largement dépassé le stade de la promotion; d'ailleurs, si l'on entend par promotion la stimulation de la motivation, la promotion n'est plus nécessaire à l'éducation. Le besoin, le désir, l'exigence d'éducation s'affirme comme une revendication universelle et irrésistible, car l'éducation est directement liée au développement du pays, à la liberté et à la dignité de l'individu. Par son ampleur et par son dynamisme, cette revendication pose déjà à maints Etats, qu'ils soient anciens ou nouveaux, développés ou en voie de développement, de redoutables problèmes qui ne sont pas seulement techniques, économiques et financiers, mais aussi politiques. Le Conseil doit en tenir dûment compte dans la hiérarchie de ses priorités et l'orientation de son action coordonnatrice.

50. Sous la pression de cette revendication générale, les gouvernements redoublent d'efforts et les peuples consentent volontiers, et souvent même avec enthousiasme, de lourds sacrifices. On connaît les objectifs que les pays en voie de développement d'Afrique, d'Amérique latine

et d'Asie se sont eux-même fixés lors des conférences régionales que l'UNESCO a convoquées depuis 1960, objectifs qui témoignent de la détermination de ces pays, au point même que certains spécialistes du développement ont fait des réserves sur ces objectifs, les estimant trop ambitieux au regard des ressources disponibles, voire contraires aux normes idéales d'un développement régulier et équilibré. Cependant, le mouvement est lancé, et c'est un mouvement qui ne s'explique pas simplement par les besoins du développement, mais par des aspirations éthiques de l'homme. Certains gouvernements consacrent de 15 à 25% du budget national à l'éducation, certains mêmes y consacrent jusqu'à 50%.

51. Il est difficile de dire quels sont les résultats, car les statistiques en matière d'éducation manquent encore par trop de précision, ne sont pas comparables et, enfin, sont très en retard sur l'actualité. On dispose cependant d'indications très approximatives qui, au niveau des généralités, sont relativement valables. Ces indications sont inquiétantes, surtout lorsqu'on les compare à la marée montante d'aspirations et de revendications que M. Maheu vient d'évoquer.

52. Certes, de grands progrès ont été réalisés en matière de scolarisation et, pour l'ensemble du monde, le taux d'expansion de la scolarisation a dépassé le taux d'accroissement de la population. Ce n'est pas là un mince succès. Mais, derrière cette façade, l'analyse révèle des réalités moins satisfaisantes, dont certaines posent de redoutables problèmes. Tout d'abord, l'augmentation de la scolarisation intervient surtout dans l'enseignement primaire. C'est ainsi qu'en Afrique, si les objectifs d'expansion fixés par la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, tenue à Addis-Abéba en 1961, peuvent être considérés comme atteints pour l'enseignement primaire, on demeure par contre très en-deçà de ceux qui ont été assignés à l'enseignement secondaire. De plus, on enregistre au niveau de l'enseignement primaire une déperdition considérable des effectifs en cours d'études. En Amérique latine, où la situation peut apparaître à première vue comme bonne, puisque les objectifs de scolarisation tels qu'ils ont été établis par la Conférence sur l'éducation et le développement économique et social en Amérique latine, tenue à Santiago en 1962, sont en voie d'être atteints aux différents degrés de l'enseignement, on constate que 20% seulement des élèves inscrits dans les établissements scolaires accomplissent le cycle complet de l'enseignement primaire.

53. Enfin, on relève trop souvent une inadaptation des programmes aux besoins, notamment aux besoins économiques. Il en résulte que beaucoup de diplômés, ou bien sont dotés d'une formation qui n'est pas des plus utiles à la collectivité, ou bien ne trouvent pas dans celle-ci des emplois où cette formation puisse être utilisée de la manière la plus profitable. Dans les deux cas, il y a gaspillage ou frustration. Et l'un et l'autre sont encore plus grands pour tous ceux qui abandonnent en cours d'études.

54. Les effets de cette triple déficience sont des plus graves. D'une part, le nombre des illettrés adultes ne fait que croître, parce que les progrès de l'enseignement

primaire sont plus apparents que réels et que les enfants qui ont fréquenté l'école pendant une ou deux années seulement et vivent dans un milieu illettré redeviennent bientôt analphabètes. D'autre part, l'insuffisance de la capacité d'absorption du secondaire par rapport à l'expansion, même relative, du primaire est un facteur permanent de frustration qui fait que de nombreux élèves ne peuvent poursuivre régulièrement leurs études. On est donc trop fondé à dire, non seulement que ces systèmes d'enseignement dans leur état actuel ne sont pas en mesure d'apporter au développement toute la contribution que l'on pourrait en attendre, mais encore que leur rendement économique et social ne justifie pas complètement les dépenses très considérables d'investissement dont ils sont l'objet.

55. Ces remarques expliquent l'ordre de priorité que l'UNESCO s'est assigné pour sa propre action et qu'elle propose aux efforts des Etats membres. A ses yeux, c'est l'enseignement secondaire général et technique qui doit faire l'objet d'une priorité générale, parce que c'est là que se situe un des principaux goulets d'étranglement de l'expansion quantitative de la scolarisation, et aussi parce que c'est le niveau d'enseignement qui contribue le plus directement à la formation des cadres moyens, dont la pénurie est un des plus grands handicaps des pays en voie de développement.

56. A l'intérieur de cet enseignement, l'UNESCO attache une importance prééminente à la formation des maîtres, dont les pays en voie de développement sont généralement très insuffisamment pourvus, en qualité et en quantité. Afin de porter au maximum le rendement des ressources limitées dont elle dispose, c'est sur la « formation des formateurs » qu'elle se concentre. Les écoles normales supérieures qu'avec l'aide du Fonds spécial elle a pu créer dans un certain nombre de pays, notamment d'Afrique et du Moyen-Orient, se sont révélées de très utiles institutions.

57. Mais il est de plus en plus évident que les problèmes de l'expansion de l'éducation sont pratiquement insolubles sans une véritable révolution de la technologie même de l'éducation. L'emploi de moyens audio-visuels — le film, la radio, la télévision — et l'utilisation de machines dans ce que l'on appelle « l'instruction programmée » rendent désormais possible cette révolution. Evidemment, une nouvelle pédagogie doit accompagner cette révolution des techniques. L'UNESCO peut aider à cet égard ses Etats membres en procédant à des expériences systématiques et contrôlées afin d'éclairer les nombreux aspects de cette nouvelle technologie et des conditions et effets de cette pédagogie nouvelle qui demeurent encore obscurs. Il serait souhaitable qu'elle puisse disposer à cet effet de plus de ressources.

58. Mais, par delà ces deux secteurs, c'est dans le domaine capital de la planification que se situe la principale fonction de l'UNESCO. A la faveur des conférences auxquelles M. Maheu a déjà fait allusion, l'UNESCO s'est attachée à promouvoir la notion de planification de l'éducation. Cette campagne a connu un très grand succès. De nombreuses missions d'experts ont été envoyées dans les Etats membres, à la demande de ceux-ci, à savoir plus de 40 au cours des trois dernières années, pour la planification de l'éducation proprement dite, sans parler

des missions de financement de l'éducation entreprises dans le cadre du programme exécuté conjointement par l'UNESCO et par la BIRD. Ce succès même a conduit l'UNESCO à se pencher sur le problème de la formation des spécialistes et de la recherche en une matière si complexe et si neuve. Et c'est ainsi qu'elle a été amenée à créer des centres régionaux à Santiago, à Beyrouth, à New Delhi, à Dakar, et un Institut international de planification de l'éducation à Paris, celui-ci avec l'aide initiale de la BIRD. Missions, centres et instituts de planification sont désormais devenus un secteur prioritaire du programme de l'UNESCO.

59. Telles sont les principales lignes de force de l'action de l'UNESCO, et M. Maheu est convaincu qu'elles correspondent à la fois aux nécessités les plus essentielles des Etats membres et aux capacités les plus efficaces d'une organisation internationale. Il pense qu'en conjuguant les efforts sur le double plan de l'instrumentalité et de la planification, l'UNESCO est à même de remédier progressivement aux déséquilibres et insuffisances qui réduisent actuellement si gravement le rendement de l'éducation et sa contribution au développement.

60. Il faut reconnaître que cette action est une entreprise à long terme dont les résultats seront lents à se manifester, notamment sur le plan économique. Comme le développement ne saurait attendre, il importe en même temps d'ouvrir l'accès à l'éducation à de vastes secteurs de la population qui sont restés jusqu'ici trop en marge de ce bienfait. Il existe d'immenses réserves d'énergie, encore à peine employées, qui, grâce à l'éducation, pourraient jouer un rôle décisif dans la bataille du développement. L'UNESCO lance une triple campagne à l'intention des analphabètes, des femmes et des jeunes. Tous les efforts déployés par les Etats et par les organisations internationales pour l'expansion et l'amélioration de l'éducation ne seront suffisamment productifs que s'ils sont doublés par une ouverture massive de l'éducation à la population active ou préactive.

61. Pour ce qui est de l'analphabétisme, on constate que le nombre d'illettrés, parmi les jeunes et les adultes, a augmenté d'environ 20 millions pendant la première moitié de la Décennie du développement. L'UNESCO, forte de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 1937 (XVIII), a lancé un programme expérimental qui, s'il réussit, pourrait servir de préparation à une campagne mondiale. A cet égard, M. Maheu remercie le Secrétaire général de son appui dans cette grande entreprise. Il remercie aussi le Directeur général du Fonds spécial, le Président-Directeur du BAT et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial de la compréhension dont ils ont fait preuve. Car c'est à eux qu'il revient, puisqu'il n'existe pas de fonds particulier pour l'alphabétisation, d'assurer le financement des projets présentés par les Etats membres qui participent à l'exécution du programme expérimental.

62. La campagne de l'UNESCO en faveur d'une alphabétisation massive a suscité de grands espoirs dans le monde. Les ministres de l'éducation de cent vingt pays s'appêtent à se rendre au Congrès mondial sur l'alphabétisation que l'UNESCO a convoqué à Téhéran pour dresser un état de la situation de l'analphabétisme dans le

monde et s'efforcer de mobiliser les forces capables de le combattre. Il faut espérer que l'on pourra disposer de crédits suffisants pour financer au moins un projet du programme expérimental dans chacune des principales régions du monde.

63. Non moins importante est l'éducation des femmes, car celles-ci représentent plus des deux tiers des analphabètes du monde. Il est certain que, sans l'éducation des femmes, le développement est socialement et technologiquement irréalisable. Encouragé par le Conseil exécutif de l'UNESCO, M. Maheu étudie actuellement la possibilité de présenter à la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO, en 1966, un nouveau programme de dix ans spécialement conçu pour la promotion de la femme par l'éducation.

64. Pour ce qui est de l'éducation des jeunes, il ne faut pas oublier que les jeunes représentent, à ne s'en tenir qu'aux âges de 15 à 25 ans, près du quart de la population mondiale, et que 40% d'entre eux n'ont reçu aucune éducation. De plus, il est d'autres influences qui concurrencent l'école dans l'esprit des jeunes, et il faut que les programmes d'enseignement tiennent compte de ce fait. Depuis la dernière session de la Conférence générale, l'UNESCO s'est attachée à promouvoir un mouvement en faveur de l'expansion et de la modernisation de l'éducation.

65. Etant donné que les pays en voie de développement ne disposent que de ressources matérielles et techniques limitées, il faut envisager, non seulement une continuation, mais un accroissement de ce que l'on est convenu d'appeler « l'aide » — et qui, bien plus justement, devrait s'appeler coopération. L'UNESCO estime que, pour que les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie atteignent en 1970 les objectifs qu'ils se sont proposés en matière d'éducation au début de la Décennie du développement, ils doivent recevoir au cours des cinq années à venir une aide extérieure, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, de quelque 8 milliards et demi de dollars. Aussi impressionnant que soit ce chiffre, il est à la mesure de la capacité de la collectivité internationale, et même très inférieur aux montants actuellement dépensés à des fins singulièrement moins productives. Quelle que soit la part de cette aide qui pourra finalement être fournie par le truchement des organisations internationales, la communauté internationale ne pourra pas plaider l'ignorance, ni dire qu'elle n'a pas été prévenue.

66. M. ROULLIER (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) dit qu'en présentant le rapport annuel de l'IMCO (E/4050), il est particulièrement conscient de l'importance du moment. L'année 1965 a été, en effet, désignée comme Année de la coopération internationale, et les activités de l'IMCO consignées dans le rapport peuvent, de l'avis de M. Roullier, être justement portées au compte de la coopération la plus étroite, non seulement avec les autres institutions des Nations Unies, mais aussi avec de nombreuses autres organisations qui s'occupent de divers aspects de la navigation maritime.

67. Dès le début, l'un des principaux objectifs de l'IMCO a été d'assurer une plus grande sécurité en mer.

A cet égard, il était sans doute à propos que la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer signée à Londres en 1960, entrât en vigueur en 1965.

68. M. Roullier ne s'étendra pas sur le fond même du rapport qui est soumis au Conseil; il se bornera à mettre en lumière certaines des réalisations de l'IMCO au cours des derniers mois.

69. En premier lieu, les recommandations présentées par l'IMCO aux gouvernements en ce qui concerne le jaugeage des navires à shelter-deck ont eu pour résultat de renforcer la sécurité de ce type de bâtiments sans compromettre l'économie de leur exploitation. C'est là un point important, car une saine gestion est indispensable. Tout déséquilibre aurait en effet des conséquences immédiates d'une grande portée sur le consommateur.

70. En second lieu, l'IMCO a pu consolider et développer ses relations avec les autres institutions spécialisées. Des dispositions ont été prises pour que la FAO fournisse l'aide d'experts à un groupe de travail de l'IMCO chargé de codifier les règles de stabilité pour les bateaux de pêche. A la trente-septième session du Conseil (1327<sup>e</sup> séance), M. Roullier avait signalé que l'IMCO était préoccupée par le nombre de bateaux de pêche perdus en mer, sans doute à cause d'un manque de stabilité. A ce sujet, le groupe de travail a déjà formulé de brèves suggestions d'ordre pratique, qu'il a entrepris de développer. La FAO et l'IMCO ont déjà abouti à un accord de principe qui permettra de créer à l'avenir des comités mixtes. En outre, un comité mixte composé d'experts de l'OIT et de l'IMCO a dressé, à la fin de 1964, une liste des règles minimales à observer par les officiers de bord sur des questions relatives à la sécurité du navire, telles que la lutte contre l'incendie, l'utilisation du radar et les canots de sauvetage gonflables. Enfin, le Sous-Comité de l'océanographie du CAC a étudié la prévention de la pollution chimique de la mer et des estuaires. En 1966, l'IMCO effectuera des travaux de secrétariat pour ce Sous-Comité et, conjointement avec la FAO, se chargera de rédiger et de distribuer un questionnaire. Vu l'intérêt que le problème présente pour elle, l'IMCO s'occupera également de la suite à donner aux réponses reçues.

71. Il convient de mentionner tout particulièrement les activités de l'IMCO touchant la simplification des documents de navigation maritime. Les formalités imposées par les gouvernements aux navires sont extrêmement nombreuses et différent d'un pays à l'autre. Elles entraînent une perte de temps et d'argent; elles occupent un grand nombre d'officiers; les autorisations se font attendre et souvent l'ignorance de tel ou tel règlement entraîne le paiement d'une amende et provoque des retards. Les formalités sont de trois ordres: douanes, immigration et santé. S'inspirant de la procédure adoptée par l'OACI et par l'Organisation des Etats américains, l'IMCO a constitué des groupes d'experts gouvernementaux qui ont rédigé une convention et une annexe, lesquelles ont été soumises à une conférence. Cette conférence a été convoquée par l'IMCO à Londres au printemps de l'année en cours. Des représentants de 67 pays ont assisté à cette conférence, dont le succès a été surtout dû à l'efficacité des travaux préparatoires accomplis par les experts au cours des trois années précédentes. Il a été établi une série de

normes et de pratiques recommandées, que les Etats sont invités à adopter et à appliquer progressivement. Les mesures essentielles figurent à l'annexe, qui pourra être amendée d'année en année selon une procédure très simple. Pour commencer, on a estimé que les autorités portuaires devraient se satisfaire de la présentation de huit documents principaux, au lieu des très nombreuses pièces qui sont exigées actuellement. La conférence a jugé qu'il n'était pas possible actuellement d'établir, pour ces documents, des modèles qui seraient uniformes pour tous les pays du monde. Cette tâche sera entreprise dans les années à venir.

72. Une autre conférence diplomatique aura lieu à Londres au printemps de 1966. Elle aura pour objet de

mettre à jour, dans l'intérêt tant des expéditeurs que des transporteurs, l'ancienne Convention internationale sur les lignes de charge, datant de 1930, qui fixe les limites de chargement des navires. La nature du problème a beaucoup changé au cours des 35 dernières années, car les navires n'ont plus les mêmes dimensions. Or, tout accroissement du tirant d'eau signifie que le navire peut être mieux utilisé et transporter un chargement plus important.

73. L'IMCO estime qu'elle s'est fidèlement acquittée de ses tâches techniques, dont chacun connaît les implications économiques.

La séance est levée à 13 h. 10.